

LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL

(DIGERE VERUM QUID VERTAT ?)

Du 18 MESSIDOR, l'an 4 de la République Française (Mercredi 6 JUILLET 1796, v. st.)

Prise de Fleumuhl, avec 200 prisonniers; d'un canon à Wistett, de quelques caissons, de 150 hommes des cuirassiers d'Anspach, et de 60 chevaux. = Grenadier sauvé par l'adjudant-général Decamp. = Conduite valeureuse des canoniers et des charretiers. = L'ennemi repoussé à Appenhix, avec grande perte en tués et blessés, et 150 hommes et 100 chevaux pris. = L'ennemi également repoussé à Urlassen, où on lui a fait 100 prisonniers. = Prise d'Offenburg, de deux pièces de canon et de quelques caissons. = Abandon du camp de Bihel par l'ennemi. Lettres envoyées au conseil des cinq-cents, relatives au citoyen Limodin.

NOUVELLES DIVERSES. ANGLETERRE.

Londres, le 25 juin.

La gazette de la cour, du 18, contient les détails officiels de la prise de Demerari, dans l'établissement hollandais de Surinam; le général Abercrombie annonce qu'on a trouvé des magasins d'une grande valeur, dont les objets ont été sur-le-champ expédiés pour l'Angleterre.

Le goût de l'insurrection se répand par-tout. Suivant les derniers avis reçus des Indes orientales, les chinois établis à Batavia se sont révoltés contre les hollandais, qui, comme on sait, oppriment cruellement ces hommes industrieux et si utiles à leur établissement. On dit que 30 mille chinois ont pris les armes, et que, secondés d'un grand nombre d'esclaves de tous les pays qui ont secoué le joug, ils se sont répandus dans les campagnes voisines de Batavia, et sèment la terreur et la désolation dans tout ce qui dépend des hollandais. Il a fallu des causes bien irritantes pour porter ce peuple doux et timide à une résolution si désespérée.

Les événemens de la mer nous ont un peu dédommagés depuis quelque tems des nombreuses prises que les français ont faites sur nous. La semaine dernière, on a eu l'avis officiel de la prise de cinq frégates ou corvettes françaises, *la Tribune*, de 44 canons; *la Proserpine*, de 42; *la Tamise*, de 36; *la Blonde*, de 16, et *les Trois-Couleurs*, de 10, sans compter la frégate hollandaise *le Jason*, de 36 canons.

A L L E M A G N E.

Courier allemand de Strasbourg, le 10 messidor.

Il règne de la mésintelligence entre les autrichiens et les troupes du continent des cercles de l'empire Germanique. Le prince Charles destinoit à celle-ci les postes les plus avancés. Les seuls saxons se sont

refusés à cette disposition, attendu que dès le commencement de la guerre, les autrichiens avoient toujours placé leurs troupes auxiliaires dans les endroits les plus périlleux. Ils demandoient un réglemeot qui distribuât également le danger dans les combats. On a rejeté leur demande, et voulu les faire marcher de force. Il en est résulté une fusillade très-vive entre les autrichiens et les saxons. Le sang a coulé de part et d'autre.

Lundi dernier on vit conduire à Mayence beaucoup de voitures de blessés; depuis on n'a plus oui parler de cette affaire. Il paroît qu'on tâche de la faire oublier.

I T A L I E.

Gènes, 19 juin.

Arquata vient d'éprouver la vengeance des français. Ils y ont brûlé les maisons de quelques propriétaires qui, loin de se hâter de payer la contribution exigée, n'ont pas pris les mesures nécessaires pour empêcher les soulèvemens.

Pozzolo a eu le même sort. Les habitans de ce village, de la domination sarde, exerçoient ouvertement le brigandage et l'assassinat. Les maisons des plus coupables ont été brûlées: plusieurs ayant été saisis armés et avec des effets volés, ont été fusillés sur-le-champ.

B E L G I Q U E.

Bruxelles, le 11 messidor.

Extrait d'une lettre de Weilbourg, du 27 juin.

Hier, cinq escadrons de cavalerie et sept bataillons d'infanterie, venant des environs de Beilstein et d'Isenbourg, sont passés par notre ville pour se porter promptement sur Mayence et Francfort; leurs bagages sont arrivés ici aujourd'hui. On a remarqué que les mêmes étoient passés ici il y a quelques jours; ces braves troupes, dont les fatigues les plus longues et les privations en tout genre n'ont pu abattre le courage, ont presque

toutes les jambes enflées, à cause des marches continuelles et forcées.

On mande de Mayence que les français s'amuseut à y jeter de tems en tems quelques obus, qui ne font aucun mal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
NOUVELLES OFFICIELLES.
ARMÉE DU RHIN ET MOSELLE.
Au quartier-général, à Offenburg,
le 10 messidor, an 4.

Extrait d'une lettre du général Moreau, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs,

L'établissement du pont, achevé à midi le 7, nous a permis de faire passer de l'artillerie et de la cavalerie. Le général Feriot a porté sur-le-champ des reconnaissances vers Marlen et Goldscher, pour éclairer la marche du corps de Condé, que le passage du Rhin faisoit marcher vivement vers Offenburg. Le général Desaix a fait attaquer Vleumuth; il a été enlevé. La perte de l'ennemi y a été de 200 prisonniers; le nombre des tués ou blessés l'égale au moins.

Le 8, la division du général Feriot a continué sa marche contre le corps de Condé; il a passé la Schutter, et s'est porté sur Honhorst et Langeshast.

Le même jour le général Beaupuis s'est mis en marche sur la rive droite de la Centzig, pour attaquer le camp de Wilstedt; nous avons rencontré l'ennemi à Gorich; on l'a fait replier précipitamment sur son camp; mais, comme nous débouchions de ce village, le régiment de cuirassiers d'Anspach a chargé la tête de la colonne avec la plus grande fureur, et a culbuté tout ce qui avoit passé le défilé, et qui n'avoit pas encore eu le tems de se former, malgré les efforts qu'on fit pour y parvenir. Le général de division Beaupuis y a été blessé grièvement de sept ou huit coups de sabre, et le citoyen Drouault, aide-de-camp du général Desaix. Deux bataillons de la dixième demi-brigade d'infanterie légère, placés dans les lignes du village, arrêterent cette charge par un feu de file bien dirigé. Notre cavalerie répara aussi-tôt le moment de désordre qu'elle venoit d'éprouver, chargea à son tour les cuirassiers; les poussa jusqu'au champ de Wilstett, et ramena environ 150 prisonniers et 60 chevaux. On marcha aussi-tôt sur le camp, dont l'ennemi fut repoussé avec perte d'une pièce de canon et de quelques caissons.

La brigade du général Sainte-Suzanne se porta, ce jour, sur Holtzhim et Lingt.

Le 9, la division de Feriot a marché le long de la rive gauche de la Kintzig, pour se porter sur la chaussée d'Offenburg, à Fribourg, pour menacer l'ennemi de couper sa retraite sur ce point, et lui donner de l'inquiétude sur sa gauche, en menaçant Offenburg d'une attaque.

Le reste de l'armée a marché sur trois colonnes, pour attaquer le camp de Bihel, en avant d'Offenburg. La première, aux ordres du général Lecourbe, marchoit par la chaussée de Wilstett, et devoit attaquer la gauche de cette position, de front. L'adjudant-général Descamp devoit gagner le pied des montagnes, et la tourner par la droite; mais avant d'agir, il devoit s'éclairer, par sa gauche, pour s'assurer que les troupes du général

(2)

Wurmser, qu'on savoit en marche, n'inquiéteroient pas cette attaque.

Le général Sainte-Suzanne marchoit, avec la troisième contre Urtaffen Zimern, pour s'opposer également aux troupes qui venoient du Bas-Rhin; ces trois corps étoient aux ordres du général Desaix.

Le premier s'est déployé derrière le village de Griesen, à portée de canon du camp de Bihel, fort d'environ quinze mille hommes, composé d'une partie du corps de Condé, des troupes du Cercle, et de quelques corps autrichiens qui formoient le cordon du Rhin.

Le second s'est dirigé sur Appenhvix, et devoit se rabattre derrière la droite du camp, après avoir assuré ses derrières; mais, en arrivant au village, elle a trouvé la tête d'une des colonnes de l'armée de Wurmser, qui arrivoit en grande hâte pour faire sa jonction à Offenburg, avec le corps du Haut-Rhin. L'adjudant-général Bécamp l'a attaquée avec la plus grande audace, a emporté le village, et a achevé de repousser ce corps par une charge de cavalerie, faite avec une grande bravoure par le sixième régiment de dragons et une partie du huitième de chasseurs. La perte de l'ennemi a été considérable en tués ou blessés. On lui a pris environ cent chevaux, et 150 hommes. La nuit qui nous a surpris, a fait remettre l'attaque au lendemain.

Le corps du général Sainte-Suzanne a également rencontré l'ennemi à Urtassen, l'en a chassé avec la plus grande vigueur, et lui a fait une centaine de prisonniers. La nuit l'a également empêché de pousser ses succès; l'armée a couché sur le champ de bataille par le tems le plus affreux; l'ennemi a évacué le camp de Bihel, la nuit. Voyant que sa jonction avec le corps de Wurmser devenoit impossible, à la pointe du jour le général Feriot s'est emparé d'Offenburg, et s'est mis à sa poursuite; il lui a abandonné deux pièces de canon et quelques caissons. L'adjudant-général Bellevue le poursuivit dans la vallée de la Kintzig, avec des troupes légères; et le reste de l'armée aux ordres du général Desaix, se porte vers Appenhvix et Mlassen, où il y aura sûrement un engagement sérieux avec les renforts qui arriveront du Bas-Rhin.

PARIS, 17 messidor.

Ni la prise de Fribourg par Moreau, ni la victoire dont elle étoit la suite, ni l'invasion du Tyrol par Buonaparte, ne se confirment jusqu'à ce jour. Ainsi ces nouvelles, annoncées dans plusieurs journaux, sont au moins précoces. Les imaginations françaises ne sont pas lentes; les généraux ne peuvent pas toujours les suivre. Il est vrai que la proclamation de Buonaparte pour annoncer son entrée dans le Tyrol, a dû faire regarder cet événement comme assuré et comme très-prochain. Mais à peine cette proclamation a-t-elle été faite, qu'on a su qu'il s'éloignoit du Tyrol. Il seroit donc possible qu'elle n'eût été qu'une ruse de guerre pour cacher ses intentions, et dérober sa marche, comme on dit que l'insuccès de Jourdan au-delà du Rhin et sa retraite, ont été combinés pour préparer le succès de Moreau.

La prise ou l'occupation de Livourne par notre armée d'Italie, n'est pas plus confirmée que les deux nouvelles dont nous venons de parler.

Séance du 17 messidor.

Le conseil renvoie à la commission des finances la pétition d'une citoyenne qui se plaint de l'injustice de la loi qui autorise les remboursements en mandats valeur nominale.

Villers : Un message du directoire, en date du 13 messidor, vous expose que la somme de 10 millions mise à la disposition du ministre des finances, étoit épuisée, et vous propose de lui ouvrir un nouveau crédit de 20 millions. A ce message étoient joints plusieurs états. D'abord l'état des dépenses de la première somme de 10 millions ; 2^o. celui de l'emploi par apperçu de la somme de 20 millions que le directoire demande pour le ministre ; enfin, l'état des sommes dues pour la dernière fabrication d'assignats. L'envoi de ce dernier état étoit exigé par la loi du 17 prairial, qui prescrivait aussi celui de l'état des maisons nationales servant de dépôt au mobilier appartenant à la nation et provenant des émigrés. Cet état a été aussi envoyé ; votre commission les a examinés attentivement, et les a trouvés parfaitement conformes aux loix rendues. Cependant elle a fait une observation sur un des articles du premier état. Cet article est celui des dépenses faites pour l'impression des listes d'émigrés. Cette dépense nous a paru à-peu-près inutile, au moins vis-à-vis du corps législatif, et la commission a pensé qu'il suffiroit d'en déposer deux exemplaires aux archives nationales, deux à la bibliothèque du corps législatif, deux au bureau d'inspection des deux conseils. Cependant comme cette dépense paroît déjà très-avancée, puisqu'avant-hier et hier on vous en a fait encore une distribution très-volumineuse, votre commission des dépenses ne vous présente aucunes mesures à ce sujet, et laissera à la commission des inspecteurs de la salle à vous proposer le parti qu'elle jugera le plus convenable. Voici la résolution que je suis chargé de vous soumettre :

Le conseil, après avoir entendu sa commission des dépenses sur le message du directoire, en date du 13 messidor ; considérant qu'il est nécessaire de pourvoir aux dépenses du ministère des finances, déclare l'urgence et prend la résolution suivante :

La trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre des finances pour les dépenses de son ministère, une somme de 20 millions valeur fixe sur les deux milliards 400 millions de mandats créés par la loi du 28 ventose. Cette résolution est adoptée.

Le directoire exécutif transmet au conseil la demande faite par l'institut national des sciences et arts, d'une somme fixe pour les dépenses de cet établissement.

Renvoyé à la commission des dépenses.

Dumolin propose un projet de résolution à peu-près ainsi conçu :

Art. 1^{er}. L'appel des jugemens des tribunaux civils des départemens, ne pourra être porté que devant l'un des trois tribunaux indiqués par le tableau annexé à la loi du 19 vendémiaire, quelque soit l'instance et le nombre des parties intéressées.

2. Lorsque plusieurs parties dans la même affaire ayant des intérêts différens, n'auront pu s'accorder sur la désignation du tribunal, le président en fera

On écrit de Châlons-sur-Marne, que le 27 du mois dernier, un vieux domestique, désespéré de se voir rembourser en papier une petite rente, fruit du travail de longues années, et l'unique ressource de sa vieillesse, s'est précipité dans un puits.

On avoit annoncé dans quelques journaux la mort de Goulin, ci-devant membre de la trop fameuse municipalité de Nantes, ami et client de Rœal, absous d'après ses bonnes intentions, au tribunal révolutionnaire de Paris. Le bruit de sa mort est démenti par une lettre insérée dans le Républicain français.

Un journal a démenti la nouvelle de l'arrestation de Pache à Londres, insérée dans les papiers anglais. Ni les bonnes ni les mauvaises nouvelles ne se confirment ces jours-ci.

Le tribunal criminel vient d'acquitter le citoyen Marillier commis au bureau de l'enregistrement, accusé d'avoir tenu dans le café des Bains Chinois, des propos tendant à provoquer la dissolution de la représentation nationale, du directoire, et de l'établissement d'un gouvernement autre que celui établi par la constitution de l'an III, et cela, le 22 floréal, époque remarquable.

Les témoins qui ont déposé contre lui, sont cinq habitués des Bains-Chinois, complices de Babouf, et la maîtresse et la servante du café, toutes deux impliquées dans la conspiration.

Tous ces témoins loyaux ont mis dans leurs dépositions, un acharnement qui a indigné les juges et l'auditoire.

Les contradictions les plus évidentes ont assez prouvé la fausseté de leurs déclarations.

Par exemple, ils disoient que l'accusé avoit dit qu'il falloit égorgier les membres du directoire, des deux conseils, les jacobins et tous les buveurs de sang, et remplacer le bonnet rouge par le bonnet blanc.

On a beaucoup ri de cet étrange alliage du directoire avec les jacobins, dans un moment où il les pourchassoit avec tant de vigueur, et les faux témoins n'ont recueilli de leur audacieuse effronterie, que la honte.

L'indignation qu'ils voyoient peinte sur toutes les figures, les a couverts de confusion, et ils se sont retirés au milieu des huées, dans les galeries.

La cour de Naples qui vient de conclure une armistice avec la France, ne paroît pas, dit-on, avoir abandonné ses projets de défense. Elle a formé quatre camps de volontaires à San-Germano, à Paro, à Tarente et à Capoue. Elle a créé un corps de cavalerie de nobles volontaires, composé de 16 escadrons, qui seront commandés par le prince héréditaire. Enfin elle a défendu, sous peine de mort, à ses sujets, toute correspondance étrangère ; et afin qu'on n'échappe point à cette rigueur, les prévenus seront arrêtés, jugés et exécutés dans le jour.

On prétend que ces contrariétés ne peuvent s'expliquer qu'en supposant que deux partis qui se croient également puissans à Naples, se combattent à mort. Nous ne croyons pas à la nécessité de cette supposition pour expliquer des mesures défensives : il est naturel qu'on se tienne prêt à tout événement, lors même qu'on désire, qu'on recherche, et qu'on espère la paix.

décider par le sort, en dressera procès-verbal et renverra l'affaire devant celui que le hasard aura désigné.

3. Il n'est rien innové aux dispositions des loix précédemment rendues sur le même objet.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet.

Echassériaux soumet au conseil le tableau des objets dont la commission, dont il est l'organe, a cru devoir autoriser l'exportation. Ce projet qui tient six pages d'impression, renferme, pour les exportations, différens détails et plusieurs exceptions locales qui ne permettent pas d'en faire une analyse. Plusieurs articles ont été adoptés, d'autres renvoyés à la commission.

Dumolard donne lecture de la rédaction de la résolution rendue hier sur le paiement des contributions et fermages.

Réal propose un article additionnel ainsi conçu : Les administrations centrales des départemens, prendront toutes les mesures prescrites par l'article 12 de la loi du 8 messidor, pour faciliter aux contribuables les moyens de s'acquitter, en attendant l'entière confection des rôles de l'an 4. — Renvoyé à la commission.

Dumolard : Le bureau vient de recevoir deux lettres adressés au président. Toutes deux sont relatives à l'affaire du citoyen Limodin. L'une est du citoyen Clément, que Limodin a inculpé ; l'autre est d'un nommé Verriers. Elle contient contre Limodin des accusations vagues. Si vous désirez, je vais vous en donner lecture.

Oui, oui, s'écrie-t-on.

Dumolard lit la première lettre ; elle est à-peu-près ainsi conçue :

Citoyens représentans,

Le citoyen Limodin paroît croire, puisqu'il l'a dit, que le même commis qui a donné connoissance au citoyen Montmayou, des mandats décernés contre des représentans du peuple, est le même qui les a présentés à la signature et distribués aux agens d'exécution. Il se fonde sur une similitude d'écriture. Je demande que Limodin fasse remettre la lettre écrite à Montmayou qu'il a cru reconnoître pour être de moi, et me prouve bien évidemment que j'en suis l'auteur : à défaut de cette preuve, je le déclare un calomniateur, et je demande à être entendu contradictoirement avec lui ; c'est moi qui ai expédié et fait expédier les mandats, qui les ai présentés à la signature, et qui les ai distribués aux agens d'exécution, d'après une liste qui m'avoit été donnée.

Je ne connois pas même de nom les représentans du peuple. D'ailleurs, ma conduite irréprochable depuis cinq ans que je suis attaché à l'administration de police, ma moralité, tout enfin répond de mon respect pour la représentation nationale. Je crois cette affaire le fruit d'une erreur ou d'une conjuration sourde que je ne puis approfondir ; mais dans tous les cas, c'est une perfidie de Limodin qui, pour écarter le coup qui le menace, veut sacrifier des pères de famille qu'il a réduits à la plus affreuse misère, en entraînant leur destitution et la perte de leur liberté. J'attends de la sagesse de nos représentans, que l'œil de la justice la plus sévère veillera sur mon sort et sur celui de mes infortunés camarades. Salut et respect.

CLÉMENT.

Voici la seconde lettre.

Tout bon citoyen doit vous prévenir contre vos en-

(4)

nemis, qui sont aussi ceux de la république. Je connois Limodin depuis le commencement de la révolution. C'est un traître, il a changé d'opinion autant de fois que l'occasion s'en est présentée (on rit) ; ça lui est arrivé au moins dix fois. Il a été robespierriste, maratiste, hébertiste, chaumetiste. (Murmures d'une part, éclats de rire de l'autre.)

Un membre : Cette lettre n'est pas signée, ainsi je demande.....

Dumolard : Elle est signée Verriers, rue Verreries. Il continue :

Il a été traître à son pays et à ses amis, comme il le sera toute sa vie. Il a fait le 31 mai, comme le dit très-bien l'infâme et exécrationnable panthéoniste Lebois, dans sa feuille de l'Ami du Peuple. Il a lancé des mandats d'amener contre des représentans du peuple. Si demain les scélérats jacobins et montagnards avoient le dessus, il se tourneroit contre vous. Il a toujours été du parti le plus fort. (Nouveaux éclats de rire.)

Plusieurs voix : Ce n'est pas si bête.

Dumolard continue : Je suis étonné que le représentant Bourdon (de l'Oise) s'intéresse à cet infâme caméléon..... Si vous ne le faites pas guillotiner.....

A ces mots les murmures les plus violens interrompent la lecture. On réclame avec indignation l'ordre du jour. Il est adopté.

Bourdon (de l'Oise) : Nous avons à juger Limodin sur la prévention de forfaiture. Des divagations et des calomnies pareilles n'éclaireront pas votre décision. Je demande que cette lettre soit renvoyée à la commission, et qu'on ne fasse pas de la tribune du conseil l'écho de calomnies et de vilénies semblables à celles que vous venez d'entendre.

Delanuy : Le signataire de cette lettre n'a point donné le numéro de sa demeure : je demande le renvoi au directoire pour prendre des renseignemens sur cet individu. Cette proposition est accueillie par des murmures, et reste sans suite.

Le directoire, par un message, envoie au conseil, en exécution de l'article 6 de la résolution du 13 messidor, les pièces de la procédure commencée au tribunal criminel du département de la Seine, sur le délit pour lequel les membres du bureau central sont appellés demain à la barre : il y joint la lettre du ministre de la justice.

Dumolard : Ces pièces sont en grand nombre. Vous aviez créé une commission pour vous tracer la marche à suivre dans cette affaire. C'est demain que les membres du bureau central paroissent à votre barre. Je demande que cette commission, dont les membres sont Daunou, Pastoret et Cambacérès, soit recrée momentanément, et que vous renvoyiez ces pièces à son examen. Demain, à l'ouverture de la séance, elle vous présentera une série de questions que vous ferez au citoyen Limodin et à ses collègues, par l'organe de votre commission. — Cette proposition est adoptée.

Le président termine sa séance en invitant les représentans à se réunir demain de bonne heure, puisque les membres du bureau central doivent paroître à la barre à midi.

DURRÉ, rédacteur.

A V I S.

On s'adresse au citoyen LEROUX, rue des Prêtres-S. G. Auxerrois, n^o. 42.